

METROPOLE DE LYON

AVIS ADMINISTRATIF

Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

Projet de modification simplifiée n° 1

Territoire de la commune de Lyon 7^{ème} Implantation d'un nouveau lycée 2, avenue du Pont Pasteur

Conformément à l'article L 153-45 du Code de l'urbanisme, Monsieur le Président de la Métropole de Lyon a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée.

Celle-ci aura pour objet l'inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) ainsi que des ajustements graphiques (hauteur, limite de polygone d'implantation) pour permettre la réalisation d'un nouveau lycée, 2 avenue du Pont Pasteur à Lyon 7^{ème}.

Conformément à la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 30 septembre 2019, le projet de modification, présentant notamment l'exposé de ses motifs ainsi qu'un cahier seront déposés, durant la période de la mise à disposition du 24 octobre 2019 à 9 h au 26 novembre 2019 à 16 h 30 inclus, à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, à la mairie du 7° arrondissement, 16 place Jean Macé et au siège de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac, Lyon 3°.

Chacun pourra prendre connaissance gratuitement dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain et à la mairie du 7° arrondissement, et de 8 h 30 à 16 h à l'hôtel de la Métropole (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles).

L'ensemble des pièces du dossier sera également consultable sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/ms1-grandlyon>.

Le dossier sera également consultable sur le site internet du Grand Lyon : www.grandlyon.com ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3°.

Le public pourra déposer ses observations selon les possibilités suivantes :

- soit sur les cahiers ouverts à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, à la mairie du 7° arrondissement de Lyon, 16 place Jean Macé, ainsi qu'au siège de la Métropole, 20 rue du Lac, 69003 Lyon,
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à la mise à disposition, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ms1-grandlyon>,
- soit par courriel à l'adresse électronique : ms1-grandlyon@mail.registre-numerique.fr,
- soit en les adressant par écrit à monsieur le Président de la Métropole de Lyon, délégation développement urbain et cadre de vie, direction des stratégies territoriales et des politiques urbaines, service Planification, 20 rue du Lac, 69003 Lyon.

L'ensemble des observations du public seront consultables au siège de la Métropole.

A l'issue de cette mise à disposition du public, le Conseil de la Métropole de Lyon pourra procéder, par délibération motivée, à l'adoption de ce projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Président de la Métropole de Lyon
David KIMELFELD